

Article 1 : Le Comité Pomm'Expo organise à Secondigny, salle Brillaud, un concours de peinture à l'occasion de sa fête annuelle qui aura lieu du Samedi 5 Octobre 2024 au Dimanche 13 Octobre 2024. L'exposition se tiendra sur les deux week end ainsi que sur la semaine. Ce salon offre la possibilité aux participants quel que soit leur âge, leur niveau, leur mode d'expression, leur expérience et connaissances techniques (Aquarelle, Acrylique, Huile ou Pastel) de concourir devant un jury.

Article 2 : Les frais éventuels d'assurance des oeuvres exposées demeurent à la charge des candidats.

Article 3 : Les Lauréats premiers prix du concours de l'année 2023 et le prix du public ne pourront pas concourir pour l'année 2024, mais ils pourront participer hors concours, toujours dans le thème.

Article 4 : Le Thème de cette année 2024 est :

« Illustrez la Mer, ses vagues, son littoral, ses golfes et ses ports »

Article 5 : Chaque oeuvre sera accompagnée impérativement d'un bulletin d'inscription entièrement rempli et écrit en majuscule (pour la bonne compréhension des renseignements. Si vous avez deux oeuvres, un seul bulletin sera suffisant. Le nom et la technique devront correspondre à l'oeuvre remise. Elle sera répertoriée par un numéro figurant au répertoire de l'exposition ainsi que sa valeur marchande. (Les candidats ne souhaitant pas donner de prix porteront la mention « RESERVÉ ».

Article 6 : Les frais d'inscription sont établis pour un montant fixe de 10.00€ payable par chèque et fourni impérativement avec le dossier d'inscription. (Cela facilitera le traitement à la réception des oeuvres). Tout bulletin incomplet et/ou hors date ne pourra pas être accepté. Les oeuvres hors thème ne pourront pas concourir et seront re-classifiées en "hors concours". Les copies tout ou partie d'Oeuvres existantes ne sont pas autorisées !

Article 7 : Chaque candidat peut présenter au concours 2 oeuvres maximum, peu importe la technique. Le format est libre, ainsi que le support, tout en restant dans les dimensions maxi de 80 cm par 60 cm et un minimum de 30 cm x 40 cm. Il est important et obligatoire d'avoir un système d'accroche conséquent. (Vous engagez votre responsabilité !). Toute oeuvre sans attache ne pourra pas être exposée. les dimensions tiennent comptent du cadre s'il y en a un.)

Article 8 : La remise des oeuvres se fera le vendredi 27 septembre de 15h00 à 17h30, le samedi 28 Septembre de 9h30 à 12h00, le lundi 30 septembre 2024 de 9h30 à 12h00, à la salle Brillaud, route de Bressuire, en face de la station essence Super U)

Pour le montage du répertoire, il est indispensable que les bulletins d'inscriptions accompagnés de leur règlement soient transmis au responsable de POMM'EXPO pour le 24 aout 2024, délai de rigueur. Vous ferez parvenir pour la même date, les photos de vos oeuvres par voie numérique au format .JPG à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription (ainsi qu'une photo d'identité récente pour le tableau d'Honneur. Toute inscription reçue à posteriori et/ou incomplète ou raturée, ne sera pas prise en considération.

Article 9 : Un jury composé de 7 membres, artistes et membres du comité POMM'EXPO, se réunira afin de primer les oeuvres et de décerner les prix. Les décisions du jury sont souveraines et sans appels. (les artistes du jury ne concourent pas!). Les bénévoles participant à la préparation de l'exposition sont autorisé(e)s à concourir.

Article 10 : Les Récompenses et Diplômes : (Il sera remis à chaque participant, un certificat de participation)
7 prix seront décernés, quel que soit le mode d'expression choisi pourvu qu'il soit conforme à l'article 4 (le thème), et à l'article 7 (la dimension).

Prix technique "Aquarelle" : MUTUELLE DE POITIERS.....100 € + Diplôme

Prix technique "Acrylique" : GICAS.....100 € + Diplôme

Prix technique "Huile" : M.D.P (M. GUILLAUME. P).....100 € + Diplôme

Prix technique "Pastel" : POMM'EXPO.....100 € + Diplôme

Prix du publique : Sauf Prix et hors concours....STUDIO 9.....100 € + Diplôme

Coup de Ceur du Jury : Diplôme et lots offerts par LE GEANT DES BEAUX ART

Encouragements du Jury : Diplôme et lots offerts par LE GEANT DES BEAUX ARTS

(Les votes auront lieu toute la semaine, un bulletin par entrée)

Article 11 : Chaque auteur participant au salon, autorise les organisateurs (Comité POMM'EXPO) à utiliser et à reproduire ses travaux pour toute publicité ou information de ce salon et de ses suites, que ce soit sous formes d'affiches, de photos dans la presse sans pouvoir demander de dédommagement ou indemnité sous quelle que forme que ce soit.

Article 12 : Les plus grandes précautions seront prises pour assurer la sécurité et le respect des oeuvres soumises au salon. Cependant, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol des oeuvres. Pensez à prendre une assurance (facultative) auprès de votre agent.(Article 2)

Article 13 : La participation au concours implique l'ACCEPTATION INTÉGRALE ET SANS RÉSERVE du présent règlement.

Article 14 : Lors du dépôt des oeuvres vous recevrez un reçu à conserver et à rapporter le jour de la reprise. Vous devrez signer l'avis de récupération qui vous sera présenté alors.

Article 15 : Aucune oeuvre ne pourra être retirée avant la clôture de l'exposition. La récupération des oeuvres se fera le dimanche 13 octobre à partir de 18h30, fin du salon et le lundi 14 octobre 2024 de 9h30 à 12h00. (Le respect des dates de dépôt et de récupération est impératif.)

Le Comité POMM'EXPO

Pour toutes INFOS complémentaires contactez : Jackie GODENIR

Vice-Président / Coordonateur Exposition et Concours

Tél : 06 43 83 51 32. / Mail : contact@latelierduthouet.com (Lien de téléchargement de ce document : <https://mega.nz/folder/7i5F1BAb#x-YHjfwylkETcPOg4Ok5Q>)